

Compte rendu du CSAL du 01/02/2024

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation plénière le 1er février 2024. La CFTC Finances publiques vous rend compte de cette instance.

ORDRE DU JOUR

1/Les missions du contrôle fiscal en 2022 :

La Direction a présenté aux organisations syndicales représentatives le bilan des missions de contrôle fiscal de notre Direction en 2022. Cette présentation avait commencé dans une précédente réunion le 17 octobre 2023.

Le cadencement s'est amélioré par rapport à celui enregistré en 2019 (avec un objectif total de rendus de dossiers CFE toutefois en retrait, compte tenu notamment d'un nombre plus réduit de vérificateurs).

Au titre de 2022, la DIRCOFI Ile-de-France a rendu un total de 3 819 dossiers CFE et 723 affaires CSP (716 CSP BPAT, 7 CSP autonomes). La Direction a enregistré 28 saisines (26 saisines en 2022) de la commission des infractions pénales en 2023. La médiane des droits nets augmente en 2023 par rapport à 2022.

Sur les cinq dernières années, globalement, le montant annuel des rappels baisse. Cependant, la Direction souligne que le taux de recouvrement s'améliore.

Vos représentants syndicaux CFTC constatent que cette baisse s'explique notamment par :

- la diminution du taux d'impôt sur les sociétés de 2018 à 2022, passant de 33,1/3% en 2018, à 31% en 2019, 28% en 2020, 26,5% en 2021 et 25% en 2022 ;
- la baisse du taux théorique de CVAE de 1,5% à 0,75% à compter du 1er janvier 2021 ;
- et la perte d'expertise de contrôle en raison du départ de vérificateurs expérimentés depuis 2018. La multiplication des applications informatiques et de l'intelligence artificielle ne peut pas remplacer des experts humains en contrôle fiscal.

2/ Adoption du règlement intérieur du CSAL et de la formation spécialisée :

Mise au vote du projet de règlement intérieur des CSAL proposé par la Direction Générale, sans prise en compte des propositions des organisations syndicales.

L'alliance CFDT-CFTC-CGC a voté : CONTRE

L'alliance CFDT-CFTC-CGC a regretté l'absence de prise en compte des propositions locales quant à la rédaction du projet de règlement intérieur. Chaque organisation syndicale avait contribué à la discussion en octobre et novembre, avec des propositions écrites.

Le projet de règlement intérieur n'a pas été adopté.